Rencontre Cabinet JM Borello
Mission Ministère du Travail
Jeudi 2 Novembre 2017

LE CONTEXTE, LA MISSION

Nous avons bien noté l'objet de la mission reposant sur 3 questionnements :
a) Comment sortir de la fragmentation des dispositifs d'aide et accompagner réellement vers l'emploi ceux qui en ont besoin ?
b) Quelles propositions systémiques pour mobiliser les acteurs de l'insertion autour de solutions innovantes ?
c) Quelles politiques réellement inclusives pour l'ensemble des publics exclus présent sur le territoire national ?

LA CGT MISSIONS LOCALES ET LES CONTOURS DE CETTE NOTE

La CGT Missions Locale a rédigé cette note en tant qu'organisation syndicale impliquée, organisée et reconnue dans le réseau des missions locales depuis plus de 20 ans. Elle s'appuie sur l'expertise de salariés ayant pour certains près de 30 ans d'expérience en PAIO ou mission locale. Cette note mettra donc de côté l'aspect purement revendicatif pour se concentrer sur la mission. Partant du principe que depuis 30 ans les missions locales ont vu « défiler » de nombreux dispositifs à destinations des jeunes, les constats figurant dans cette note pourront aisément enrichir une réflexion globale sur la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement ou d'insertion.
Notre réponse s'articule autour de deux axes :

I) Des constats actuels pouvant servir d'exemples à ne pas reproduire, voire à corriger rapidement (la liste des constats de dysfonctionnement ne sera pas exhaustive)
II) Des propositions qui nous semblent répondre à tout ou partie du questionnement de la mission, propositions centrées sur les missions locales et l'insertion des jeunes.

I) SUR QUELQUES CONSTATS (DYSFONCTIONNEMENTS) CORROBORANT LE QUESTIONNEMENT DE LA MISSION QUI POURRAIENT ETRE RESOLUS POUR DONNER UN CARACTERE RAPIDEMENT OPERATIONNEL A LA MISSION

✓ **LA MULTIPLICATION DES DISPOSITIFS…CEUX QUI CREENT LE « MILLEFEUILLE » S'EN PLAIGNENT AUSSI !?**

- Il est étonnant de constater, depuis de nombreuses années, dans les différents rapports parlementaires relatifs à l'insertion des jeunes ou des publics en difficulté, que leurs rapporteurs se plaignent du fameux « millefeuille des dispositifs ». Dispositifs dont ils sont forcément à l'origine ?

Proposition 1 :
Une multiplication des dispositifs est nécessaire car gage de pertinence en fonction des publics ou des missions ciblés, mais pas de manière à les juxtaposer entre eux.

✓ **L'ARTICULATION DES DISPOSITIFS ENTRE EUX, QUELLE COHERENCE ?**

- Une fois que ce « millefeuille », tant décrié, est alimenté par un nouveau dispositif, alors nous constatons que l'articulation entre le nouveau dispositif et les anciens n'a pas été complètement pensée. En tout cas pas du tout au niveau opérationnel.
  Ex. La Garantie jeunes qui vient percuter les Ecoles de la 2eme Chance.

Proposition 2 :
A chaque nouveau dispositif il doit y avoir une évaluation opérationnelle de ces interactions (Bonnes …ou souvent mauvaises) avec les dispositifs existants nationalement, mais également localement.

- ✓ **TENIR SES ENGAGEMENTS AUPRES DES PUBLICS !**
  - ➢ Quand des mesures sont mises en place qui sont assorties d'une allocation, il faut que l'Etat tienne ses engagements en matière budgétaire.
    Ex. Avec le Pacea (comme avec Civis au fil des années), la promesse d'une allocation pouvant atteindre de manière cumulée sur l'année 3 fois le montant du RSA n'est pas tenue. Les contours budgétaires de l'allocation étant ridiculement bas.

Proposition 3 :
Allouer les moyens correspondants aux engagements de l'Etat en matière d'allocations quand elles sont liées à un dispositif

- ✓ **CREER DES DISPOSITIFS : EVALUATION EX-ANTE ET EX-POST !**
  - ➢ C'est une antienne bien connue qui reconnait à la France son incapacité à évaluer. Sous couvert d'innovation, de nouveaux dispositifs sont mis en place tandis que l'évaluation de celui qu'il prétend remplacer n'est pas réalisée (évaluation ex-post). De même l'évaluation ex-ante n'est jamais accomplie, en tout cas, comme vu plus haut, jusqu'à l'aspect opérationnel du dispositif.
    Ex. La Garantie jeunes. L'évaluation ex-ante a été réalisée, mais, selon nous, de manière anachronique (cf Rapport intermédiaire de … Novembre 2016 soit après 3 ans de démarrage). La Garantie jeunes se voulant une poursuite/refonte de Civis (Classique/Renforcé) sur fond de Garantie pour la Jeunesse (Niveau Européen) et de Plan pluriannuel contre la Pauvreté et l'inclusion sociale (Gouvernement Français). Dans le cadre de la Garantie Jeunes l'évaluation est partie intégrante du dispositif qui est expérimental à son démarrage (en 2013) avant sa généralisation en 2017, ce qui est une bonne chose.

Proposition 4 :
Intégrer et financer l'évaluation dans tous les dispositifs mis en œuvre. Evaluation des dispositifs précédents intervenant dans le même champ, évaluation pendant la mise en œuvre du dispositif et évaluation en fin de dispositif servant d'évaluation ex-ante du suivant.

- ✓ **INCIDENCE DES DISPOSITIFS SUR D'AUTRES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE**
  - ➢ Au-delà du fait que certains dispositifs nationaux peuvent avoir des répercussions sur d'autres dispositifs nationaux (voir plus haut avec exemple Garantie Jeunes et Ecole de la deuxième chance), il y a aussi des incidences sur les dispositifs Régionaux qui ne sont rarement anticipées avant la mise en place d'un nouveau dispositif.
    Ex. Garantie jeunes et dispositifs jeunes en Région. Ex. Avenir Jeunes en Ile de France avec Pole Projet Professionnel et Espaces Dynamique Insertion qui ont subi la fuite des jeunes vers la Garantie jeunes puisque cette dernière fait l'objet d'un suivi préfectoral avec objectifs chiffrés à atteindre.
    A noter que l'allocation Garantie jeunes (480 euros) est supérieure à la rémunération stagiaire (de 310 à 339 euros suivant l'âge) qui n'a pas été revalorisée depuis … 2002 !
    https://www.asp-public.fr/baremes-de-remuneration-des-stagiaires-de-la-formation-professionnelle

    Ex. Garantie jeunes et Contrats jeunes Majeurs. Dans certains départements la Garantie Jeunes permet de faire sortir les jeunes plus tôt du Contrat jeune Majeur. C'est une source d'économie pour les Départements, mais une source d'instabilité dans le suivi éducatif des jeunes.

Proposition 5 :
Evaluer les incidences des dispositifs nationaux sur les dispositifs Régionaux.

Propositions 6 :
Réévaluer la rémunération stagiaire qui n'a pas évolué depuis 15 ans !

- ✓ **PUBLIC CIBLE DES DISPOSITIFS : MISE EN CONCURRENCE DES ACTEURS ET ILLISIBILITE POUR LES PUBLICS**
  - ➢ Certains dispositifs s'adressent à des publics cibles identiques et sont confiés à des opérateurs différents assurant chacun une mission de service public, ou bien à des opérateurs privés. Certains dispositifs similaires, s'adressant à un public cible, sont confiés à des opérateurs du SPE.
    Ex.1 Le contrat d'autonomie avait été confié à des opérateurs privés venant ainsi concurrencer les missions locales pour des coûts très élevés et des résultats au mieux similaires.

    Ex. 2 : L'accompagnement des jeunes confiés aux missions locales dans le cadre du PPAE ou bien dévolu à Pôle Emploi dans le cadre de l'AIJ.

Proposition 7 :
Confier à un seul opérateur repéré et reconnu un dispositif, plutôt que de mettre en concurrence plusieurs opérateurs différents pour assurer ce dispositif.

Propositions 8 :
Eviter une mise en concurrence entre Service Public de l'Emploi, mais également entre opérateurs du SPE et des opérateurs privés.

- ✓ **FINANCEMENTS DES DISPOSITIFS : PAYER LE PRIX QUE CELA COUTE ET LE PAYER TOTALEMENT**
  - ➢ Les dispositifs mis en place ne sont pas forcément financés de telle manière que le prix finance le coût.
    Ex 1 : Le Contrat d'autonomie était financé à des opérateurs privés globalement 10 fois le coût de l'accompagnement d'un jeune / an en Mission Locale.

    Ex 2 : La Garantie jeune est financée sur la base maximale de 1600 euros/jeunes. Or, outre le fait que la totalité de ce prix n'est jamais payé à la mission locale globalement, ce prix est le même sur l'ensemble du territoire. La Garantie Jeunes a obligé, dans son montage expérimental initial, les missions locales à se doter de locaux dont les coûts n'était pas couverts par le prix fixé nationalement. Ainsi la ML de Marseille s'est-elle retrouvée en grave difficulté financière. La ML de Paris ne pourrait pas mettre en place le dispositif Garantie Jeunes sans la mise à disposition gracieuse de locaux par la Ville de Paris !

Proposition 9 :
Réévaluer le prix de la Garantie jeunes en fonction des coûts de mise en œuvre.

Proposition 10 :
Evaluer réellement les coûts de mise en œuvre d'un dispositif en fonction des réalités locales et territoriales et verser les subventions au début de la mise en œuvre du dispositif.

- ✓ **MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS : DES PROCEDURES LOURDES ET FLUCTUANTES**
  - ➢ Les dispositifs sont de plus en plus assortis de procédures de mise en œuvre et de « reporting » très lourdes qui viennent freiner la mise en œuvre du dispositif lui-même. Pire, ces procédures évoluent au fil du temps générant des dizaines de pages de mode d'emploi, ou autres questions/réponses que les salariés ne peuvent intégrer de manière immédiate.
    Ex 1 : Voir les modes d'emploi ou procédures du Pacea, de la Garantie Jeunes, des PMSMP, et les questions réponses y afférents. En tout des centaines de pages !

Propositions 11 :
Les dispositifs doivent se mettre en place dans le cadre de procédures allégées, simples et stabilisées. La simplification administrative doit impérativement s'appliquer aux dispositifs touchant les personnes les plus vulnérables.

- ✓ **MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS : CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES ET SENS DU METIER ET AVIS DES PUBLICS**
  - ➢ Les dispositifs sont souvent pensés et conçus sans tenir compte de l'avis des salariés (et de leurs représentants) et des publics cibles. Des focus group devraient être mis en place systématiquement avant de finaliser un dispositif.
    Souvent les dispositifs viennent percuter le « sens métier » des salariés et comportent des risques inhérents à ces répercussions sur le métier, son sens et ses valeurs.

    Ex ; La Garantie Jeunes a été déployée finalement à marche forcée, le modèle de la phase collective initiale de 5/6 semaines a été imposée aux équipes, ce qui a eu des répercussions sur la santé des conseillers Garantie Jeunes au sein des missions locales. Par ailleurs les embauches ont souvent été réalisées en CDD ce qui a d'emblée fragilisé les salariés et l'efficacité du dispositif.

Proposition 12 :
Chaque dispositif doit impliquer un focus group auprès des publics cibles et des salariés en charge de la mise en œuvre.

Proposition 13 :
Les conditions d'embauche et de santé au travail doivent être déterminées avant le démarrage d'un dispositif. Les dispositifs de formation des salariés anticipés et financés.

- ✓ **MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS : DES OBJECTIFS PREVISIONNELS NE TENANT PAS COMPTE DES REALITES DE TERRAIN ET METTANT EN DANGER LES SALARIES**
  - ➢ Les dispositifs sont souvent assortis d'objectifs prévisionnels qui varient d'une année l'autre ou en cours d'année. Ces objectifs ne tiennent pas forcément compte d'une certaine logique de seuil au delà duquel le dispositif ne peut pas être mis en œuvre localement. Par ailleurs, fixer des objectifs nationaux se traduit en bout de course à une pression mise directement sur les salariés ce qui est préjudiciable à ces derniers, au public cible et donc au dispositif lui-même.
    Ex. La Garantie Jeunes a été généralisée sans tenir compte des possibilités de chaque mission locale. Les objectifs affichés dans le grand plan d'investissement pour la Garantie Jeunes ne sont pas réalisables dans la mesure où des problèmes de locaux vont se poser.

Proposition 14 :
Fixer des objectifs réalistes, réalisables, atteignables pour chaque dispositif.

Proposition 15 :
Interdire à ce que les objectifs se traduisent par des objectifs individuels pour les salariés en charge des dispositifs.

Alerte Garantie jeunes 2018/2022 !
Le grand Plan d'Investissement du Rapport Pisani-Ferry augmente de manière considérable les objectifs d'entrée en garantie jeunes (selon nous jusqu'à 40% voire 50%) ce qui n'est pas envisageable pour beaucoup de missions locales, notamment en termes de locaux et d'ingénierie. Le dispositif doit être remanié tant au niveau des modalités d'accès que des contenus pour pouvoir atteindre les objectifs fixés.

- ✓ **SYSTEME D'INFORMATION ET DISPOSITIFS**
  - ➢ Les systèmes d'information sont souvent un enjeu dans la mise en œuvre des dispositifs qui impliquent des modifications de ces systèmes souvent préexistants. Dès lors, les incidences sur ces systèmes d'information qui doivent intégrer les données issues des nouveaux dispositifs ne sont pas neutres et ne sont pas anticipés générant des investissements et des dysfonctionnements couteux.

Ex. : Système i-milo pour les missions locales qui n'est pas complètement adapté voire dysfonctionne et a dû intégrer le CEP, le PACEA, la Garantie jeunes et ses évolutions, les PMSMP.

Proposition 16 :
Les systèmes d'informations associés aux dispositifs doivent faire l'objet d'une étude préalable et être pris en compte dans le développement de ces dispositifs pour en favoriser la mise en œuvre et non l'inverse.

- ✓ **INNOVATIONS , FONDAMENTAUX, ADAPTATION ?**
  - On l'a constaté depuis plus de 30 ans de politique jeunesse notamment, les dispositifs s'accumulent sans cohérence, sans articulation véritable, sans évaluation poussée. Souvent, ce qui reste de cette accumulation, ce sont les fondamentaux des structures en charge de les mettre en œuvre. S'agit-il donc d'abord d'innover, ou bien alors de rechercher ce qui fonde le socle indispensable de la mise en œuvre et de la réussite des dispositifs ?

    Ex : Les dispositifs jeunesse assurés par les missions locales depuis plus de 30 ans se sont appuyés sur des fondamentaux des missions locales : Le référent unique du jeune, L'accompagnement global (voir charte des missions locales de 1990).
    Alors, innovation ou adaptation ?

Proposition 17 :
Plutôt ou avant que d'innover, regardons les fondamentaux sur lesquels les dispositifs vont devoir s'appuyer pour être mis en œuvre. L'innovation permanente c'est pour les missions locales la capacité à conserver la pratique de l'approche globale, en toute circonstance, pour pouvoir s'adapter aux nouveaux dispositifs.

- ✓ **CONTRATS AIDES, DISPOSITIFS DE FORMATION, ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT**
  - Dispositifs d'accompagnements, de formation, et contrats aidés se côtoient depuis plus de 30 ans. Rarement ils ne sont gérés ou mis en place de manière intégrative…Le plus souvent les uns s'arrêtent quand les autres se poursuivent en évoluant en attendant la prochaine mesure qui visera globalement les mêmes objectifs mais sans réaliser les évaluations nécessaires des mesures existantes et passées.
    Ex . Tout récemment la réduction drastique des contrats aidés (459 000 en 2016, 200 000 en 2018) s'accompagne du Grand Plan d'Investissement qui met l'accent sur la formation
    (2 millions de personnes ciblées sur 5 ans dont 1 million de jeunes). Certes, mais si l'on réduit d'un côté les contrats aidés qui jouent leur rôle (notamment les emplois d'avenir supprimés en 2019), pour donner un effet de balancier vers la formation (certes qualifiante), les possibilités de la palette à disposition des conseillers accompagnant les jeunes ou les privés d'emploi se réduisent.
    Passer d'une logique de contrats aidés, à une logique de formation qualifiante, en passant par une logique d'accompagnement visant le « Work first » modifie fondamentalement la logique suivant laquelle les prescriptions et l'accompagnement seront conduits.
    Conduire le « Work first » sans CUI-CAE, ni CUI/EAV ne va pas être très simple…

Proposition 18 :
Maintenir une palette de dispositifs la plus large possible, sans effet de balancier de l'une à l'autre. Pas de logique intégrative s'il n'y a rien à intégrer !

II) QUELQUES PROPOSITIONS POUR REPONDRE AUX QUESTIONNEMENTS DE LA MISSION

- ✓ **POLITIQUE JEUNESSE :**
  - Actuellement il n'y a pas de priorité jeunesse lisible et traduite dans une politique élaborée en direction des jeunes. L'analyse du programme du candidat Macron fait état de quelques mesures qui ne constituent pas, loin s'en faut, une politique jeunesse.
    Les deux gouvernements précédents avaient affiché des volontés plus affirmées en la matière assurant une certaine continuité « politique jeunesse » souvent intégrée dans des Plans plus globaux de lutte contre la pauvreté.
    Construire et élaborer une véritable politique jeunesse qui permette justement de créer la dynamique intégrative souhaitée. De nombreuses instances traitent des questions jeunesse, il faut les mettre en mouvement vers la dynamique que doit proposer cette politique jeunesse.
    Pour l'instant seul le grand plan d'investissement aborde la question uniquement sous l'angle d'objectifs chiffrés à atteindre.

Proposition 19 : Convoquer des assises de l'Insertion des jeunes qui permettront au-delà d'un état de lieux et des constats de servir de base à une politique à destination des jeunes.
Reproduire la méthodologie du livre vert lancé par le haut commissariat à la jeunesse en 2009.

- ✓ **GOUVERNANCE : MINISTERE, SECRETARIAT D'ETAT, DIIJ**
  - Pas de politique sans gouvernance de cette politique, pas de politique volontariste sans une gouvernance forte pour cette politique. Alors, Ministère de la Jeunesse, Secrétariat d'Etat à l'insertion des jeunes, Délégation Interministérielle à l'insertion des jeunes, il faudra doter la politique jeunesse des moyens nécessaires pour sa gouvernance. Actuellement les différentes instances existantes n'ont pas forcément de cap et de moyens permettant de garantir une vision intégrative de leurs missions.

Proposition 20 :
La définition d'une politique en direction de la jeunesse ou d'une politique insertion jeunes doit pouvoir compter sur une gouvernance stable, soutenue et solide.

- ✓ **MISSIONS LOCALES : CONSOLIDATION DE LEURS FINANCEMENTS**
  - Depuis 35 ans les missions locales ont démontré leur nécessité dans le cadre d'une mission de service public d'accompagnement des jeunes visant l'autonomie et l'emploi. Les missions locales ont su évoluer au fil des mesures, dispositifs et politique en direction des jeunes.
    La seule évolution qu'elles n'ont pas connue est celle qui leur aurait permis de constituer un réel réseau en lien, solidaire, cohérent et homogène. Ce n'est pas le cas !
    De ce fait, nous pouvons déplorer la mise en concurrence entre elles, instituée par la LOLF et les CPO (conventions pluriannuelles d'objectifs) négociées avec les Direccte sur les territoires.
    De fait, cet isolement des 450 missions locales, qui n'ont cessé d'accueillir de plus en plus de jeunes pour un coût imbattable (près d'1,5 millions de jeunes accompagnés pour un budget total de 600 Millions d'euros dont 206 Millions d'euros pour l'Etat), leur est préjudiciable puisque les financements des collectivités territoriales varient d'un endroit ou d'une année l'autre. Pire, en raison des baisses de dotations globales certaines collectivités n'hésitent pas à baisser leurs dotations aux missions locales comme par mesure de rétorsion.
    Ex. Actuellement dans les Hauts de France retrait de 1 Million d'euros de financement du département du Nord pour les missions locales et attributions des subventions en fonction des résultats (retour éducation nationale ou entrée apprentissage).

- ✓ **MISSIONS LOCALES : UNE AGENCE POUR L'INSERTION DES JEUNES, UN ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF ?**
  - Lancée en 2007 et 2008, l'idée d'une agence nationale pour l'insertion des jeunes, a été relayée par l'opportunité de créer un EPA (Etablissement Public Administratif) Missions locales, en 2013. C'est le CNML, aujourd'hui dissous, qui était porteur des ces propositions.
    La question des financements à consolider et à centraliser pour garantir une pérennité de ceux-ci est essentielle. Le rôle de l'Etat pour le réseau des missions locales est très prégnant.
    Le syndicat patronal, UNML le reconnait :

« L'organisation des politiques d'insertion dans l'emploi doivent se concevoir dans un cadre national, piloté par l'Etat, en coordination avec les collectivités territoriales, dont les Régions, afin de garantir l'équité d'accès des jeunes aux dispositifs d'emploi et de formation » -
(Note remise par l'UNML à JM Borello le 9 octobre 2017.)

Le réseau des missions locales fonctionne-t-il réellement en réseau ? Le fonctionnement des missions locales est-il suffisamment homogène ?
Combien de missions locales sont-elles dotées d'un projet associatif, seul acte fondateur d'une réelle implication locale en matière de politique et de projets en direction des jeunes du territoire ?

Proposition 21 :
Engager une sérieuse et conséquente étude d'opportunité de la création d'une agence nationale pour l'insertion des jeunes ou d'un EPA, pouvant garantir une stabilité des financements des missions locales.
Cette mission pourrait-être confiée à l'IGAS dans le cadre d'une suite cohérente et logique du dernier rapport sur le modèle économique des missions locales de novembre 2016.
Cette fois-ci la mission devrait pouvoir disposer du temps nécessaire pour accomplir cette étude qui doit non seulement évaluer l'opportunité d'une telle proposition mais également proposer différents modèles pour sa concrétisation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

La Ministre

Paris, le - 5 SEP. 2017

Monsieur le Président,

Il est manifeste aujourd'hui que le fossé se creuse entre une France entreprenante, dynamique et bien formée et une France qualifiée souvent de « périphérique » qui reste en marge de l'emploi et finalement de la société. Une partie importante de nos concitoyens n'arrive tout simplement plus à accéder au travail.

Les insuffisances en matière de formation et les discriminations existant sur le marché du travail (origine, sexe, âge) se combinent avec des freins périphériques à l'emploi, c'est-à-dire à des difficultés non-professionnelles : logement, mobilité, illettrisme, garde d'enfants, santé, situation de handicap, etc.

Ces difficultés sont aggravées par les inégalités territoriales et les freins à la mobilité. Le risque existe d'un écart entre des métropoles hyper dynamiques où le chômage deviendrait résiduel avec des problèmes de recrutements pour les entreprises, et des quartiers périphériques qui continuerait à connaître le chômage de masse sans aucune perspective – parfois 40% chez les jeunes dans certains quartiers. Comment faire se rencontrer ces différents mondes qui trop souvent ne se croisent plus ? Comment recréer une mobilité sociale et employer, former, qualifier, insérer les publics les plus précaires dans le tissu économique ?

De ce point de vue, la révolution numérique porte en elle de formidables gisements de créativité et de croissance mais peut, en même temps, accélérer encore d'avantage le décrochage de nos concitoyens les plus éloignés des centres villes, les moins qualifiés, et les moins connectés.

Des politiques de l'emploi existent, comme l'insertion par l'activité économique (IAE) ou « l'accompagnement global », pour lever les freins multiples au retour à l'emploi. Des politiques sectorielles spécifiques existent notamment dans la politique de la ville, le logement, la mobilité, la santé, et peuvent concourir à cette lutte contre l'exclusion et à l'insertion sociale et professionnelle. Mais ces initiatives sont parfois cloisonnées. La juxtaposition des dispositifs, qui transforme l'action publique en une série de « mesures » comme autant de « produits » proposés à des « bénéficiaires ciblés » ne permet pas d'avoir une approche globale et cohérente. Sans doute faut-il dépasser ce cloisonnement et innover pour ne plus rester sur une logique : un problème, un public, un dispositif, et promouvoir des approches intégrées.

Monsieur Jean-Marc BORELLO
Président du Groupe SOS
102C Rue Amelot
75011 Paris

127 RUE DE GRENELLE – 75350 PARIS SP 07
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00

Il semble nécessaire de réinventer une approche plus transversale, centrée sur le parcours de chacun avec des marges de manœuvre pour que les acteurs adaptent et combinent les outils (accompagnement, tutorat, formations, aides à l'emploi, aides à la création d'entreprise, mobilité...) en fonction des besoins réels, avec pour conséquence de nouvelles formes d'évaluation quantitative et qualitative. Beaucoup d'innovations dans le secteur non marchand existent déjà sur le terrain, notamment de la part d'associations qui agissent auprès des personnes en situation de précarité ou de handicap, mais elles sont trop mal connues ou valorisées. Elles sont la preuve qu'opérer dans le secteur social n'exclut pas la recherche de l'efficience et de l'innovation. L'adaptabilité est d'ailleurs l'un des principes du service public. Il est nécessaire de créer un cadre propice à l'innovation sociale et à la transversalité entre les multiples acteurs, au service du parcours de chacun et en particulier de ceux qui sont aujourd'hui les plus exclus de l'accès au marché du travail.

L'objet de cette mission pourrait se résumer ainsi : en s'appuyant sur les initiatives des multiples acteurs locaux, comment sortir de la fragmentation des dispositifs d'aide et accompagner réellement vers l'emploi ceux qui en ont besoin? Quelles propositions systémiques pour mobiliser les acteurs de l'insertion autour de solutions innovantes? Quelles politiques réellement inclusives pour l'ensemble des publics exclus présent sur le territoire national ?

Pour formuler des propositions concrètes et opérationnelles, la mission bénéficiera de l'appui d'un inspecteur des affaires sociales, et s'appuiera sur l'expertise de la DGEFP, de la DAJ, de Pôle Emploi et des missions locales. La levée des freins à l'emploi dépendant de nombreuses politiques sectorielles, vous prendrez l'attache des ministères et administrations concernés. Certaines formes d'exclusion pouvant être spécifiques aux départements et régions d'outre-mer, la mission procédera à des consultations pour en tenir compte dans ses travaux.

Elle travaillera en lien avec le ministère de la Cohésion des territoires sur deux dimensions en particulier : la prise en compte de la situation des territoires ruraux et urbains fragiles dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'identification et le développement de dispositifs intégrés mêlant actions en faveur de l'emploi et du logement à l'attention des publics les plus précaires et des réfugiés statutaires.

Elle rencontrera et mobilisera aussi les collectivités territoriales, les entrepreneurs sociaux, l'ensemble du réseau associatif agissant dans ce domaine, le défenseur des droits et les *startups* du champ social. Elle pourra réunir un groupe de personnalités qualifiées de ces secteurs afin d'échanger sur les propositions qui auront émergé des consultations.

La mission pourra, le cas échéant, établir une analyse comparative des meilleures pratiques à l'étranger au service de la lutte contre les exclusions du marché du travail, notamment en s'appuyant sur les conseillers pour les affaires sociales en poste à l'étranger.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Muriel PENICAUD

127 RUE DE GRENELLE – 75350 PARIS SP 07
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00